

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À MONTMAGNY LE MARDI 12 MAI 2009 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- FRANÇOISE AUCLAIR, municipalité de Lac-Frontière
- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- PIERRE FORTIN, représentant de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- MICHEL PAQUET, représentant de la Ville de Montmagny
- JACQUES ANDRÉ ROY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2009-05-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 12 mai 2009 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 14 avril 2009
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Aménagement des locaux – Place Bélanger
 - 5.1.1 Appel d'offres pour les professionnels
 - 5.1.1.1 Dépôt des soumissions en architecture et octroi d'un contrat
 - 5.1.1.2 Dépôt des soumissions en ingénierie et octroi d'un contrat
 - 5.1.2 Adoption du règlement n° 2009-66 modifiant le règlement d'emprunt n° 2008-64 afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 4 500 000 \$ à 4 825 000 \$ pour l'acquisition et

- l'aménagement des blocs « D » et « E » de l'ancienne usine Whirpool
- 5.1.3 Autorisation pour appel d'intérêts
- 5.2 FORTISSIMUS
 - 5.2.1 État de situation
 - 5.2.2 Projet d'exposition
- 5.3 Nomination au Conseil d'administration du CLD de la MRC de Montmagny
- 5.4 Internet haute vitesse – Phase 3 – Demande de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- 5.5 Programme Réno-Village – Enveloppe de 560 000 \$ pour les deux prochaines années (2009-2010 et 2010-2011)
- 5.6 Gestion des matières résiduelles
 - 5.6.1 Plan révisé – État de situation
 - 5.6.2 Politique de gestion des cendres
- 5.7 Adoption du règlement abrogeant les règlements fixant la tenue des sessions du Conseil de la MRC de Montmagny
- 5.8 Renouvellement – Assurances
- 5.9 Entente SIGAT
- 5.10 Cours d'eau
 - 5.10.1 Réunion d'information - Cours d'eau du 18 juin 2009
 - 5.10.2 Mandat - Contrat Laurent et Frédéric Proulx
 - 5.10.3 Travaux d'entretien – Branche # 3 du Lac à Fanny
- 5.11 Téléphonie cellulaire
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Schéma d'aménagement
 - 6.2 Modifications aux règlements d'urbanisme
 - 6.3 Parc linéaire Monk – Visite des lieux et début des travaux
 - 6.4 Consultation - Projet de production porcine à Cap-Saint-Ignace
 - 6.5 Programme de diversification – Comité Isle-aux-Grues
 - 6.6 Organismes de bassins versants
 - 6.7 Coût des études de caractérisation pour les installations septiques
 - 6.8 Transport collectif
 - 6.9 Projet de gestion intégrée des oies
 - 6.10 Projet communautaire de parc éolien à Saint-Paul-de-Montminy
 - 6.11 Nomination - Agence de mise en valeur des forêts privées
 - 6.12 PPR
 - 6.13 Politique familiale
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes d'avril 2009
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 30 avril 2009
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 CGFA - Processus d'appels d'offres pour la biomasse
 - 10.2 CJE - Campagne de financement 2009
 - 10.3 Conférence des préfets
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 14 AVRIL 2009

2009-05-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN
 APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 14 avril 2009 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Rencontre avec M. Renaud Savard, de la firme Gestion Conseils PMI dans le cadre du mandat qui lui a été confié par la CGFA pour la réalisation du volet « Évaluation du potentiel pour l'implantation de chaufferies dans les entreprises et institutions ».

Des représentants de la CGFA, dont M. François Baril, directeur général sont également présents lors de cette rencontre.

M. Renaud Savard explique le concept de biomasse et les implications possibles pour l'économie de la région, mais également pour les utilisateurs potentiels de ce mode d'énergie.

Échanges et discussions avec les maires à ce sujet.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 AMÉNAGEMENT DES LOCAUX – PLACE BÉLANGER

5.1.1 APPEL D'OFFRES POUR LES PROFESSIONNELS

5.1.1.1 **Dépôt des soumissions en architecture et octroi d'un contrat**

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a procédé à l'achat de deux édifices des anciens locaux de l'usine Whirlpool;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a reçu la confirmation d'une subvention de 2,1M \$ de la part du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- CONSIDÉRANT qu'un processus d'appels d'offres public a été publié et que cinq firmes ont déposé une soumission au terme du processus;
- CONSIDÉRANT qu'après analyse (en deux étapes) des soumissions par le comité dûment mandaté à ce sujet, les résultats furent les suivants :

Établissement du pointage final :

Firme	Étape 1	Étape 2 (sans les taxes)	Pointage final
Soucy Godbout	91,00	97 625 \$	14,4
Roberge et Leduc	85,00	225 000 \$	6,0
Marc Royer	70,00	115 375 \$	10,4
Dominique Blais	71,00	100 820 \$	12,0
Régis Côté et Associés	75,00	99 999 \$	12,5

2009-05-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte la soumission de la firme SOUCY GODBOUT, architectes, au coût de 97 625 \$, plus les taxes applicables, pour la fourniture de services professionnels en architecture pour l'aménagement du projet « CARREFOUR BÉLANGER ».

ADOPTÉ

5.1.1.2 Dépôt des soumissions en ingénierie et octroi d'un contrat

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a procédé à l'achat de deux édifices des anciens locaux de l'usine Whirlpool;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a reçu la confirmation d'une subvention de 2,1M \$ de la part du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- CONSIDÉRANT qu'un processus d'appels d'offres public a été publié et qu'une (1) seule firme a déposé une soumission au terme du processus;
- CONSIDÉRANT qu'après analyse (en deux étapes) de la soumission par le comité dûment mandaté à ce sujet, cette firme s'est qualifiée dans l'étape du pointage et que le prix offert est de 3,9 % du coût des travaux, soit une offre de prix de 138 450 \$;

2009-05-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, après discussions avec le seul soumissionnaire conforme, accepte la soumission de la firme DESSAU, au taux de 3,5 % du coût des travaux, soit une offre de prix de 124 250 \$, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'aménagement du projet « CARREFOUR BÉLANGER ».

QUE cette acceptation est conditionnelle à la fourniture d'un certificat d'assurances professionnelles et civiles pour une somme de 2 000 000 \$.

ADOPTÉ

5.1.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 2009-66 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N^o 2008-64 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT DE 4 500 000 \$ À 4 825 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET L'AMÉNAGEMENT DES BLOCS « D » ET « E » DE L'ANCIENNE USINE WHIRLPOOL

Avis de motion : 14 avril 2009
Adoption : 12 mai 2009
Autorisation du MAMR : _____
Publication : _____

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a acquis les blocs « D » et « E » de l'ancienne usine Whirlpool dans le but de réaménager les locaux pour y établir son siège social, de même que des espaces locatifs pour d'autres organismes de développement du milieu;
- CONSIDÉRANT que les coûts du projet ont été réactualisés et qu'il est nécessaire d'augmenter le règlement d'emprunt en conséquence;
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender le règlement n^o 2008-64 afin de pourvoir aux coûts excédentaires engendrés par la révision des coûts du projet;

- CONSIDÉRANT l'avis de motion donné au présent règlement à la réunion du 14 avril 2009;
- CONSIDÉRANT que ce règlement requiert, en vertu de l'article 1061 du Code municipal, l'approbation du ministère des Affaires municipales;

2009-05-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN
 APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro 2009-66 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 - TITRE

Le titre du règlement numéro 2008-64 est remplacé par le suivant :

Règlement n° 2008-64 décrétant une dépense et un emprunt de 4 500 000 \$ pour acquérir le lot 4 314 609 du cadastre de Québec (Blocs « D » et « E » et stationnement) de l'ancienne usine Whirpool afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 325 000 \$, le portant ainsi à 4 825 000 \$.

ARTICLE 2 – ACQUISITION ET EXÉCUTION DE TRAVAUX

L'article 2 du règlement n° 2008-64:

« Le conseil des maires est autorisé à acquérir le bloc « D » de l'usine Whirpool et d'y réaliser des travaux d'aménagement en vue d'y construire un carrefour des affaires, le tout conformément à la promesse de vente signée entre Jean-Baptiste Holding inc. et la MRC de Montmagny (annexe 1), des plans préliminaires datés du 6 mars 2008 (annexe 2) et de l'estimation des coûts de l'entrepreneur datée du 26 mars 2008 (annexe 3) et dont le montant d'acquisition et de travaux du projet est estimé au total à 4 468 557 \$ conformément au tableau de l'annexe 4 ».

Est remplacé par l'article 2 suivant:

« Le conseil des maires est autorisé à acquérir le lot 4 314 609 du cadastre de Québec (Blocs « D » et « E » et partie de stationnement de l'usine Whirpool) et d'y réaliser des travaux d'aménagement en vue d'y établir son siège social et des espaces locatifs pour des organismes de développement du milieu, le tout conformément à la promesse de vente signée entre Jean-Baptiste Holding inc. et la MRC de Montmagny (annexe 1 modifié), des plans préliminaires datés du 6 mars 2008 (annexe 2), de l'estimation des coûts révisés en mars 2009 (annexe 3, 3,1 et 3,2 modifiés) dont la synthèse de ceux-ci est présentée dans un tableau (annexe 4 modifié) et dont le montant d'acquisition et des travaux du projet est estimé au total à 4 825 000 \$. Les annexes du règlement n° 2008-64 étant remplacés par les annexes modifiés accompagnant le règlement n° 2009-65.

ARTICLE 3 – AUTORISATION DE DÉPENSES

L'article 3 du règlement n° 2008-64 est remplacé par le suivant:

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 4 825 000 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût d'acquisition du terrain et du bâtiment, le coût des travaux d'aménagement, les frais d'honoraires professionnels, les taxes, le tout tel que détaillé à l'article 2 et à l'annexe 3.

ARTICLE 4 – REMBOURSEMENT DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS

L'article 4 du règlement n° 2008-64 est remplacé par le suivant:

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 4 825 000 \$ remboursable sur une période de 25 ans.

ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

5.1.3 AUTORISATION POUR APPEL D'INTÉRÊTS

CONSIDÉRANT l'appel d'intérêts publié par *Travaux publics et Services gouvernementaux Canada* dans le journal l'Oie blanche du 6 mai dernier;

2009-05-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CARL DUBÉ
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale soit mandatée pour transmettre des renseignements sur le projet de Carrefour Bélanger, pour et au nom de la MRC de Montmagny, dans le cadre de l'avis publié par *Travaux publics et Services gouvernementaux Canada* relativement à la recherche de locaux à louer disponibles dans la Ville de Montmagny.

ADOPTÉ

5.2 FORTISSIMUS

5.2.1 ÉTAT DE SITUATION

Un compte-rendu du dernier conseil d'administration de l'organisme tenu le lundi 4 mai dernier est fait au Conseil de la MRC de Montmagny.

Le plan de communication inclus des actions médiatiques importantes au cours des prochaines semaines :

- 360 000 napperons dans les 40 restaurants NORMANDIN pendant le mois de juin pour Fortissimus et le projet d'exposition;

- Cahier de douze pages inséré dans le journal Le Soleil du 6 juin prochain;
- Capsules à la télévision;
- Chroniques dans le journal l'Oie blanche.

Il y aura également un banquet le vendredi 26 juin 2009 à 11h30 à l'Hôtel l'Oiselière. La MRC est responsable des envois des invitations et du suivi pour le banquet (objectif de 125 participants incluant les athlètes et organisateurs).

5.2.2 PROJET D'EXPOSITION

Le projet d'exposition aura finalement lieu cet été.

Le budget total est de 26 500 \$ (incluant l'animation) et la contribution sera faite par quatre organismes (MRC, CLD, ville et ministère du Tourisme).

Nous sommes à finaliser les modalités pour que le tout soit opérationnel en juin ainsi qu'à déterminer l'horaire.

La Ville de Montmagny accepte de prêter l'ancienne caserne comme lieu d'exposition (avec les équipements d'entraînement faisant partie de l'exposition).

Des démarches sont actuellement en cours en vue de trouver une ressource pour la partie animation.

5.3 NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

- CONSIDÉRANT la démission de trois (3) membres du Conseil d'administration du CLD de la MRC de Montmagny, soit M. Mario Dolan, M. Jean-Yves Morrissette et Mme Mireille Thibault;
- CONSIDÉRANT qu'il serait nécessaire de trouver des membres pour combler les postes vacants;

2009-05-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny nomme les membres suivants sur le Conseil d'administration du CLD:

- Me Johanne Cloutier, notaire, siège Affaires;
- Mme Nathalie Bernier, siège Affaires – Tourisme;
- M. Christian Dionne, siège Affaires.

ADOPTÉ

5.4 INTERNET HAUTE VITESSE – PHASE 3 – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Il est convenu que le dossier de la téléphonie cellulaire sera transféré à Mme Julie Roy qui travaillera ce dossier en collaboration avec le support technique et financier du CLD de la MRC de Montmagny.

À SUIVRE.

5.5 PROGRAMME RÉNO-VILLAGE – ENVELOPPE DE 560 000 \$ POUR LES DEUX PROCHAINES ANNÉES (2009-2010 ET 2010-2011)

La MRC de Montmagny a reçu la confirmation d'une enveloppe financière de 560 000 \$ dans le cadre du programme *RÉNO-VILLAGE* de la SHQ.

Le Conseil de la MRC de Montmagny convient de transmettre une lettre de remerciements à la Ministre afin de l'informer également que cela facilite le service aux citoyens.

5.6 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.6.1 PLAN RÉVISÉ – ÉTAT DE SITUATION

Les MRC ont l'obligation de réviser leur Plan de gestion des matières résiduelles après un délai de cinq ans. Elles peuvent effectuer une révision importante (avec processus de consultation publique) ou une révision moins importante (sans consultation publique). Certaines MRC ont commencé le processus et d'autres non.

Par contre, considérant que les orientations du gouvernement pour le dépôt de la nouvelle politique de gestion ne sont pas encore connues et que celles-ci sont attendues sous peu (elles devaient être déposées en avril 2009), il est convenu que le processus de révision soit retardé.

5.6.2 POLITIQUE DES GESTION DES CENDRES

Aucune politique n'existe dans les municipalités à ce sujet.

5.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS FIXANT LA TENUE DES SESSIONS DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY

Règlement n° 2009-65 abrogeant les règlements n° 2001-03, n° 2005-39 et n° 2007-61 concernant la tenue des sessions du Conseil de la MRC de Montmagny

CONSIDÉRANT que les dates des sessions du conseil sont maintenant fixées par résolution en début de chaque année civile;

2009-05-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro 2009-65 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ADOPTÉ

ARTICLE 1 - TITRE

Le titre du règlement numéro 2009-65 est:

Règlement n° 2009-65 abrogeant les règlements n° 2001-03, n° 2005-39 et n° 2007-61 concernant la tenue des sessions du Conseil de la MRC de Montmagny

ARTICLE 2 – ABROGATION

Le règlement n° 2009-65 abroge les règlements n° 2001-03, n° 2005-39 et n° 2007-61 ainsi que tout autre règlement, article ou paragraphe, non-ici listé, et incompatible avec le présent règlement.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

5.8 RENOUELEMENT - ASSURANCES

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a reçu les conditions de renouvellement de l'assurance responsabilité de la MRC de Montmagny pour la période du 15 mai 2009 au 15 mai 2010;
- CONSIDÉRANT que la prime annuelle est de 19 376 \$ (montant de 326 \$ plus élevé que l'année dernière) et que de ce montant, une somme de 855 \$ est à réclamée de la Corporation pour la mise en valeur de la Grosse-Île conformément à la résolution n° 2007-07-06;

2009-05-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le paiement des frais de l'assurance responsabilité annuelle au coût total de 19 376 \$.

DE réclamer de la Corporation pour la mise en valeur de la Grosse-Île la somme de 855 \$ correspondant à leur part dans la prime d'assurance responsabilité.

ADOPTÉ

5.9 ENTENTE SIGAT

CONSIDÉRANT l'addenda au protocole d'adhésion au Système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT) ;

2009-05-10

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la signature de l'addenda au protocole d'adhésion et que la directrice générale soit autorisée à signer ledit addenda pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.10 COURS D'EAU

5.10.1 RÉUNION D'INFORMATION - COURS D'EAU DU 18 JUIN 2009

Mme Julie Roy informe les élus qu'une rencontre avec les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) se tiendra le 18 juin

prochain à la MRC de Montmagny pour discuter cours d'eau et milieux humides.

Les élus qui désirent participer à cette rencontre peuvent le faire en avisant Mme Marie-France Bellavance de leur présence.

5.10.2 MANDAT – CONTRAT LAURENT ET FRÉDÉRIC PROULX

- CONSIDÉRANT les invitations sur soumission transmises à Gampelle inc. et Laurent et Frédéric Proulx;
- CONSIDÉRANT que seule l'entreprise Laurent et Frédéric Proulx a soumissionné pour réaliser les travaux;

2009-05-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN
APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de travaux dans le cours d'eau du Ruisseau à Paul à Laurent et Frédéric Proulx, lequel est toutefois conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation modifié du MDDEP.

ADOPTÉ

5.10.3 TRAVAUX D'ENTRETIEN – BRANCHE # 3 DU LAC À FANNY

- CONSIDÉRANT la demande d'entretien sur 30 mètres reçue par les Potagers Brie relativement au cours d'eau mentionné en titre;
- CONSIDÉRANT la demande de prix à l'entreprise Gampelle inc. pour la réalisation desdits travaux d'entretien;
- CONSIDÉRANT que les Potagers Brie acceptent de payer les coûts engendrés par l'entretien demandé.

2009-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE transmettre un avis préalable de ces travaux au MDDEP, lesquels seront réalisés par l'entreprise Gampelle inc. selon le prix soumis et refacturés aux Potagers Brie.

ADOPTÉ

5.11 TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

On dépose l'état d'avancement daté du 11 mai dernier produit par le CLD. La firme IMS Télécom sera mandatée pour donner de l'aide technique dans ce dossier afin d'assurer l'implantation du service le plus rapidement possible.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Le coordonnateur à l'aménagement présente le résumé du deuxième projet de schéma d'aménagement révisé qui a été distribué sur le territoire de la

MRC. Le lieu et la date des séances de consultation sont inscrits à la fin du document.

Le coordonnateur à l'aménagement fait un compte-rendu de la rencontre avec le CCA qui a eu lieu le 7 mai dernier. Cette rencontre du CCA a fait l'étude des aspects du projet de schéma révisé ayant un impact sur l'agriculture. Les membres de l'UPA présents ont été invités à faire leurs commentaires sur cette version du schéma d'aménagement révisé lors des consultations.

La principale interrogation des représentants de l'UPA est de connaître l'impact sur la disponibilité de terrains pour l'agriculture à nuisance, s'il y a possibilité de construire des résidences en zone agricole viable, notamment au sud de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Montmagny, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Cap-Saint-Ignace. Lors des consultations, le coordonnateur présentera par milieux (viables, déstructurés, à revitaliser, forestiers et inactifs), le nombre de terrains qui seront disponibles en zone agricole suite à une entente avec la CPTAQ.

Afin de s'assurer qu'au moins trois membres de la commission d'aménagement soient présents, un rappel des dates et une demande de la disponibilité des quatre commissaires seront faits au cours de la semaine précédant les consultations.

6.2 MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

6.2.1 Ville de Montmagny

2009-05-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MICHEL PAQUET
APPUYÉ PAR : M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, à la fin du processus de consultation, si aucun changement n'est porté au projet, à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification à la réglementation d'urbanisme ayant pour but d'agrandir la zone Rc-87 à même la zone Rb-113.

ADOPTÉ

6.2.3 Ville de Montmagny

2009-05-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MICHEL PAQUET
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, à la fin du processus de consultation, si aucun changement n'est porté au projet, à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification à la réglementation d'urbanisme ayant pour but de créer la zone Rc-92, d'agrandir la zone Sa-13 et de préciser les usages, les normes d'implantation et les normes spéciales du bâtiment principal pour la nouvelle zone ainsi créée.

ADOPTÉ

6.3 PARC LINÉAIRE MONK – VISITE DES LIEUX ET DÉBUT DES TRAVAUX

Le mardi 5 mai 2009, le coordonnateur à l'aménagement, le président du Parc linéaire Monk et les représentants de l'entreprise Martin Mercier ont

effectué une visite de l'emprise Monk, de Notre-Dame-du-Rosaire aux limites de la MRC de L'Islet, afin de bien s'entendre sur les travaux à réaliser conformément à l'offre de services et à la soumission déposée.

Aucun travail supplémentaire d'importance n'a été relevé. Les travaux débuteront dans la semaine du 19 mai prochain et peut-être même, au cours de la semaine précédente pour le débroussaillage.

Pour l'instant, le seul travail non prévu est un tuyau de 30 pouces traversant l'emprise qui devra être enfoui plus profondément.

Les travaux prévus dans la partie située à l'ouest de Notre-Dame-du-Rosaire seront réalisés quelques semaines plus tard, permettant ainsi de prévoir le partage de l'emprise à certains endroits avec une éventuelle piste cyclable.

6.4 CONSULTATION - PROJET DE PRODUCTION PORCINE À CAP-SAINT-IGNACE

Considérant que le promoteur a reporté sa demande de permis de construction, la consultation concernant le projet d'établissement porcin à Cap-Saint-Ignace est reportée à une date indéterminée.

6.5 PROGRAMME DE DIVERSIFICATION - COMITÉ ISLE-AUX-GRUES

Le Comité de l'Isle-aux-Grues a débuté ses démarches afin de dresser son plan d'action.

Le MAMROT débute également sa tournée des municipalités très dévitalisées.

La MRC aura à approuver le plan d'action de l'Isle-aux-Grues et à l'inclure dans son plan d'action pour la diversification économique des communautés mono-industrielles et très dévitalisées.

6.6 ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS

Le COBAVERS (Rivière du Sud) a débuté les démarches afin de procéder au mandat du ministère de l'Environnement, soit un portrait du bassin versant de la Rivière du Sud et la fusion avec le Comité de la Rivière Boyer.

Un contractuel (coordonnateur) sera engagé pour six mois et le COBAVERS demande si la ressource pourrait être hébergée dans les bureaux de la MRC ou du CLD.

6.7 COÛT DES ÉTUDES DE CARACTÉRISATION POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Suite à une évaluation des coûts de réalisation d'une étude de caractérisation, la direction générale recommande de fixer désormais le tarif pour la réalisation d'une étude de caractérisation à 475 \$ incluant le prix du permis pour l'installation septique.

2009-05-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny fixe à 475 \$ la réalisation des études de caractérisation pour les installations septiques incluant le coût d'émission du permis qui sera remis à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

6.8 TRANSPORT COLLECTIF

La MRC de Montmagny a reçu le versement de l'aide financière pour le Service de Transport collectif pour finaliser l'année 2008 et pour 2009 soit 123 000 \$ et 24 000 \$ pour le transport adapté dans Montmagny-Sud.

Le coordonnateur à l'aménagement informe les membres du conseil qu'une copie du rapport annuel de l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny a été remise à chacun des membres du conseil non présents à l'assemblée générale.

2009-05-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE procéder, selon les besoins de l'organisme, au versement de l'aide financière reçue du MTQ à l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny à titre d'organisme offrant le service de transport collectif sur le territoire de la MRC de Montmagny et le transport adapté dans la partie Sud du territoire.

ADOPTÉ

6.9 PROJET DE GESTION INTÉGRÉE DES OIES

Une rencontre organisée par la Fédération des pourvoyeurs du Québec a permis de faire le point sur la demande d'entente spécifique concernant la gestion intégrée des oies faite par la MRC de Montmagny auprès de la CRÉ Chaudière-Appalaches.

Le 15 mai prochain, la CRÉ aura à faire une priorisation parmi les projets déposés. Considérant le peu de disponibilité financière pour ce genre de projet et que des projets attendent depuis quelques années une entente spécifique, les chances d'être retenus sont minces.

2009-05-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le coordonnateur à l'aménagement dépose au nom de la MRC de Montmagny, un projet de demande d'entente spécifique à la CRÉ en y inscrivant le coût estimé du projet, les partenaires, les objectifs du projet et la participation financière demandée à la CRÉ.

ADOPTÉ

6.10 PROJET COMMUNAUTAIRE DE PARC ÉOLIEN À SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

La municipalité de Saint-Paul-de-Montminy demande à la MRC de l'appuyer et de reconnaître le projet éolien de Saint-Paul-de-Montminy comme étant le projet de parc éolien qui sera présenté pour le territoire de la MRC de Montmagny.

La municipalité a obtenu les données de mesures de vent ainsi que les droits consentis pour l'implantation des éoliennes.

Le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy constitue le territoire avec le plus grand potentiel exploitable selon les données connues.

Il est possible d'y réaliser un projet de parc éolien communautaire (25 MW) en respectant le RCI sur l'implantation d'éoliennes.

Suite aux discussions, les membres du Conseil de la MRC conviennent de reconnaître l'éventuel projet de Saint-Paul-de-Montminy comme projet reconnu par la MRC devant être présenté dans le cadre de l'appel d'offres de projets communautaires de parcs éoliens et ce, pour une période de trois ans. Cette priorisation pourrait être revue après ce délai si d'autres projets ou appels d'offres sont présentés à la MRC.

2009-05-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MICHEL PAQUET
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny reconnaisse l'éventuel projet de Saint-Paul-de-Montminy comme projet reconnu par la MRC devant être présenté dans le cadre de l'appel d'offres de projets communautaires de parcs éoliens et ce, pour une période de trois ans.

ADOPTÉ

6.11 NOMINATION – AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

2009-05-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC confirme à l'Agence de mise en valeur des forêts privées la nomination des représentants suivants aux postes réservés au milieu municipal:

- MRC de Montmagny : M. Rosario Bossé;
- Sixième représentant du monde municipal (aménagiste) : M. Daniel Racine.

ADOPTÉ

6.12 PPR

2009-05-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny nomme M. Hervé Blais à titre de signataire du projet de PPR accepté par la CRÉ Chaudière-Appalaches et visant à réaliser une gestion intégrée dans les parcs régionaux de Chaudière-Appalaches.

QUE la MRC de Montmagny s'implique dans le projet PPR de gestion intégrée des parcs régionaux de Chaudière-Appalaches par le prêt de ressources humaines et d'équipements pour une valeur de 5 000 \$.

ADOPTÉ

6.13 POLITIQUE FAMILIALE

Le coordonnateur à l'aménagement informe le Conseil de la MRC que tel que prévu par la politique familiale, l'agent rural invitera sous peu les responsables des questions familiales (RQF) à une rencontre pour faire le bilan des actions municipales en matière de famille pour l'année 2008-2009.

7. CORRESPONDANCE

7.1

8. FINANCES

8.1 COMPTES D'AVRIL 2009

2009-05-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

No.	Montant	Fournisseur
C190010	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C190011	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C190213	102 875,00	Me Charles Denault, notaire
C190214	49,27	Labrecque, Nancy
C190215	27,35	Fiset, Mélanie
C190216	64,98	Racine, Daniel
C190217	64,98	Blais, Gaétan
C190218	64,98	Goulet, Jocelyn
C190219	64,81	Gagnon, Pascale
C190220	52,51	Bellavance, Marie-France
C190221	64,98	Pilote, Nicolas
C190222	53,20	Fortin, Myriam
C190223	58,74	Franck, Alain
C190224	49,77	Lapierre, André
C190225	64,98	Roy, Julie
C190226	64,98	Couillard, Sylvie
C190227	44,50	Gagné, Valérie
C190228	43,25	Talbot-Lachance, Josie
C190229	24,29	Fortier, Dominique
C190230	50,34	Mercier, Chantal
I190240	12 162,12	Ministre du Revenu du Québec
I190241	8 068,75	Revenu Canada
I190242	804,27	Revenu Canada
C190243	2 283,84	Desjardins sécurité financière
C190244	6 316,42	S S Q - Investissement et retraite
C190245	480,00	La Capitale - Gestion financière
C190246	403,99	Comm. adm. de régime de retraite et d'assur.
C190247	16 667,00	CLD de la MRC de Montmagny
C190248	106,10	Bossé, Rosario
C190249	300,36	Catellier, Marcel
C190250	78,30	Roy, Jacques André
C190251	129,00	Fonds de l'information foncière
C190252	3 041,33	Bureautique Côte-Sud Enr.
C190253	169,32	Fédération québécoise des municipalités
C190254	1 400,00	Solidarité rurale du Québec
C190255	56,44	Journal l'Oie blanche
C190256	188,11	Peuple Côte-Sud
C190257	197,53	Corporation informatique Bellechasse
C190258	328,20	Montmagny Air Service Inc.
C190259	29 500,00	CLD de la MRC de Montmagny
C190260	2 042,50	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C190261	200,00	CRECA
C190262	15 050,50	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C190263	75,00	Carrefour Jeunesse-Emploi MRC de Montmagny
C190264	471,92	Ville de Montmagny
C190265	160,86	Infotech
C190266	218,98	Groupe CCL (Formules d'affaires)
C190267	78,00	Labrador Laurentienne Inc.
C190268	330,00	Restaurant 51
C190269	191,89	Impression Rive-Sud
C190270	2 681,75	Robert Corbin & fils Inc.
C190271	7 736,95	Services Sanitaires Roy
C190272	4 571,44	Télus Québec
C190273	62,08	Centre de service François Côté

C190274	1 625,41	ESRI Canada Limited
C190275	146,29	Peintures récupérées du Québec
C190276	32,75	École nationale des pompiers du Québec
C190277	910,22	Évolutra Corporation
C190278	1 537,22	CFER de Bellechasse
C190279	254,14	U.S.D. Inc.
C190280	1 935,90	Richard, Éric
C190281	298,79	Génératrice Drummond
C190282	73,37	René Samson Inc., ent. électricien
C190283	242,97	Ge Canada Equipment Financing G.P.
C190284	67,73	WGK Software
C190285	30,47	Sani-Fontaines Inc.
C190286	1 024,35	Dyane Plourde, designer d'espaces
C190287	815,97	Appalaches Télécom Inc.
C190288	61,36	Papeterie Sélect
C190289	1 128,75	Genivar, société en commandite
C190290	250,00	Julie Munn, design
C190291	2 975,08	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C190292	115,51	Bureautique Côte-Sud Enr.
C190293	70,99	Fédération québécoise des municipalités
C190294	1 698,78	Journal l'Oie blanche
C190295	711,11	Bernier Imprimeurs Inc.
C190296	2 000,00	CLD de la MRC de Montmagny
C190297	5 350,00	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C190298	5 648,43	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud
C190299	360,07	Imprimante Rive-Sud
C190300	130,25	L'Épi d'or - Boulangerie Pâtisserie
C190301	13 633,38	Servitech Inc.
C190302	808,00	École nationale des pompiers du Québec
C190303	282,18	Michel Proulx Meubles
C190304	48,03	Québec Linge, service d'uniformes
C190305	1 427,87	Dyane Plourde, designer d'espaces
C190306	140,00	Fondation Tedica
C190307	790,13	La Chambre de commerce de Lévis
C190308	11 809,00	P-0598360
C190309	8 258,00	F-0493135
C190310	9 212,00	F-7016435
C190311	10 000,00	F-7016483
I190318	97,34	Telus Québec
I190319	380,67	Telus Québec
I190320	7 864,23	Ministre du Revenu du Québec
I190321	298,23	Telus Mobilité
I190322	827,37	Télus Québec
I190323	5 606,79	Hydro Québec
I190324	287,32	Visa
I190325	186,70	Visa
TOTAL	323 673,63 \$	

QUE la liste des comptes à payer d'avril 2009 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 323 673,63 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2009

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. VARIA OUVERT

10.1 CGFA – PROCESSUS D'APPELS D'OFFRES POUR LA BIOMASSE

Pour information, une lettre reçue de la part de la CGFA et qui demandait au MRN de retarder le processus d'appel d'offres dans le dossier de la biomasse.

10.2 CJE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2009

À titre d'information, la MRC contribue pour 200 \$ annuellement et pour l'année 2009, M. Christian Dionne, de Bois Daaquam est le président d'honneur de cette campagne.

10.3 CONFÉRENCE DES PRÉFETS

Un compte-rendu des principaux dossiers de la Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches est fait aux membres du conseil, soit :

- Pour le dossier décentralisation (MRNF) : les autres MRC vont en discuter en mai. Donc, sujet à la rencontre de juin 2009;
- Pour le développement du milieu et des services gouvernementaux (santé et éducation notamment) aux milieux ruraux : réflexions, inventaire et mobilisation;
- Demande de rencontre avec le président de l'Agence de la Santé et le président des commissions scolaires de Chaudière-Appalaches.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2009-05-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée.

ADOPTÉ

Marcel Catellier, préfet

Nancy Labrecque, dir. générale

